

LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES



Le mécénat de compétences permet à une entreprise de mettre à disposition les compétences de ses salariés au profit d'une association, comme un club de basket-ball. Pendant quelques heures par semaine, sur une mission ponctuelle ou un projet précis, un salarié intervient pour aider le club tout en restant rémunéré par son entreprise.

Ce dispositif permet aux clubs sportifs de bénéficier de savoir-faire professionnels (communication, gestion, juridique, événementiel, numérique...) tout en renforçant les liens entre le monde sportif et les entreprises du territoire.

POURQUOI ?



Renforcer les compétences du club :

Accéder à des expertises professionnelles utiles au développement du club.



Créer un lien fort avec les entreprises locales :

Développer des partenariats durables avec le tissu économique.



Structurer l'organisation : Améliorer la gestion, la communication ou les outils internes.



Valoriser l'image du club : Mettre en avant un engagement commun pour le sport et le territoire.



Développer de nouveaux projets : Lancer des actions sportives, éducatives ou des événements.



Un avantage fiscal pour l'entreprise :

En France, le mécénat ouvre droit à une réduction de 60% du coût de la mise à disposition du salarié, dans la limite prévue par la loi.

COMMENT ?

1

Identifier les besoins du club : Déterminer les domaines où une expertise serait utile (communication, sponsoring, administratif, digital...)

5

Échanger avec l'entreprise et le salarié volontaire : Ajuster la mission selon les disponibilités et compétences

2

Définir une mission claire : Rédiger une fiche mission simple avec les objectifs et la durée.

6

Formaliser la mise à disposition : Mettre en place une convention de mécénat de compétences.

3

Cibler des entreprises partenaires : Identifier les entreprises locales susceptibles d'être intéressées.

7

Accueillir et intégrer le salarié : Présenter l'équipe, le fonctionnement du club et les objectifs.

4

Présenter le projet de mécénat : Expliquer les bénéfices pour l'entreprise et l'impact pour le club.

8

Suivre et valoriser la mission : Faire un bilan et communiquer sur la collaboration.

VOTRE CHECKLIST

- Identifier les besoins prioritaires du club
- Rédiger une fiche de mission claire
- Identifier et contacter des entreprises locales
- Formaliser une convention de mécénat de compétences
- Se renseigner sur les aspects fiscaux et les documents à fournir à l'entreprise (ex: reçu fiscal)
- Accueillir et accompagner le salarié mécène
- Faire un bilan et valoriser le partenariat

INFORMATIONS SUR [ECONOMIE GOUV](#)

